

01.01.2015
31.12.2015

Exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés suisses

Table des matières

1. Statistiques des assemblées générales analysées

- 1.1 Analyses effectuées et positions de vote
- 1.2 Répartition des positions de vote

2. Calendrier des assemblées générales

3. Analyses par société

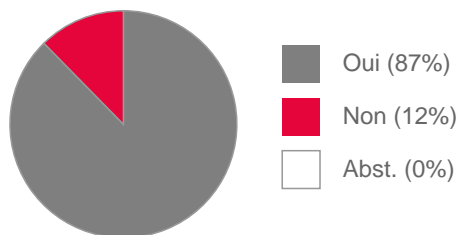
Etabli le 28.04.2016

1. Statistiques des assemblées générales analysées

1.1 Analyses effectuées et positions de vote

	Nombre AG	Nombre de résolutions			
		Total	Oui	Non	Abst.
Assemblées générales ordinaires	40	867	772	94	0
Assemblées générales extraordinaires	4	49	30	19	0
Total	44	916	802	113	0

1.2 Répartition des positions de vote



2. Calendrier des assemblées générales

	Société	Assemblée	Date
1	ABB	Assemblée générale ordinaire	30.04.2015
2	Adecco	Assemblée générale ordinaire	21.04.2015
3	Bâloise	Assemblée générale ordinaire	30.04.2015
4	Banque Cantonale Vaudoise	Assemblée générale ordinaire	23.04.2015
5	Berner Kantonalbank	Assemblée générale ordinaire	12.05.2015
6	Bobst	Assemblée générale ordinaire	29.04.2015
7	Conzzeta	Assemblée générale ordinaire	28.04.2015
8	Conzzeta	Assemblée générale extraordinaire	22.06.2015
9	dorma+kaba Group	Assemblée générale extraordinaire	22.05.2015
10	dorma+kaba Group	Assemblée générale ordinaire	20.10.2015
11	Ems-Chemie	Assemblée générale ordinaire	08.08.2015
12	Flughafen Zürich	Assemblée générale ordinaire	28.04.2015
13	Galenica	Assemblée générale ordinaire	07.05.2015
14	Geberit	Assemblée générale ordinaire	01.04.2015
15	Givaudan	Assemblée générale ordinaire	19.03.2015
16	Helvetia	Assemblée générale ordinaire	24.04.2015
17	Intershop	Assemblée générale ordinaire	01.04.2015
18	Kühne + Nagel	Assemblée générale ordinaire	05.05.2015
19	LafargeHolcim	Assemblée générale ordinaire	13.04.2015
20	LafargeHolcim	Assemblée générale extraordinaire	08.05.2015
21	Lonza	Assemblée générale ordinaire	08.04.2015
22	Mobimo	Assemblée générale ordinaire	26.03.2015
23	Nestlé	Assemblée générale ordinaire	16.04.2015
24	Novartis	Assemblée générale ordinaire	27.02.2015
25	Pax	Assemblée générale ordinaire	29.04.2015
26	PSP Swiss Property	Assemblée générale ordinaire	01.04.2015
27	Richemont	Assemblée générale ordinaire	16.09.2015
28	Romande Energie	Assemblée générale ordinaire	26.05.2015
29	Schweiter Technologies	Assemblée générale ordinaire	06.05.2015
30	SGS	Assemblée générale ordinaire	12.03.2015
31	Sika	Assemblée générale ordinaire	14.04.2015
32	Sika	Assemblée générale extraordinaire	24.07.2015
33	Sonova	Assemblée générale ordinaire	16.06.2015
34	St.Galler Kantonalbank	Assemblée générale ordinaire	29.04.2015
35	Swatch Group	Assemblée générale ordinaire	28.05.2015
36	Swiss Life	Assemblée générale ordinaire	27.04.2015
37	Swiss Prime Site	Assemblée générale ordinaire	14.04.2015
38	Swiss Re	Assemblée générale ordinaire	21.04.2015

	Société	Assemblée	Date
39	Swisscom	Assemblée générale ordinaire	08.04.2015
40	Syngenta	Assemblée générale ordinaire	28.04.2015
41	Valora	Assemblée générale ordinaire	22.04.2015
42	Vaudoise Assurances	Assemblée générale ordinaire	18.05.2015
43	Zurich Insurance Group	Assemblée générale ordinaire	01.04.2015

3. Analyses par société

ABB

Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2015 10:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 83 %
7.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 94 %

Adecco

Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2015 11:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie aux actionnaires est insuffisante.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 88 %
4.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le montant global maximal de la rémunération est significativement supérieur à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires.</p> <p>La rémunération du président non exécutif dépasse très largement celle des autres membres non exécutifs du conseil d'administration sans justification adéquate.</p>	✓ 95 %
4.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 94 %

Bâloise

Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2015 10:15

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
-----	---------------	-------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du board pour cette assemblée générale.

Banque Cantonale Vaudoise

Assemblée générale ordinaire du 23 avril 2015 16:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.2	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable du président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Les administrateurs non exécutifs reçoivent une rémunération autre qu'un montant fixe payé en espèces ou en actions.</p> <p>La rémunération du président non exécutif dépasse très largement celle des autres membres non exécutifs du conseil d'administration sans justification adéquate.</p>	✓ 97 %

Berner Kantonalbank

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2015 16:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.b	Mise en oeuvre de l'ORAb (Art. 27 - 29)	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le vote sur le montant maximum est prospectif et la rémunération variable totale n'est pas limitée dans les statuts.</p> <p>Les modalités de vote comprennent la possibilité de voter des modifications rétrospectivement, alors que le montant maximal a déjà été accepté.</p> <p>En cas de refus des montants de rémunérations, un nouveau vote peut être effectué lors de la même assemblée générale.</p> <p>Les administrateurs non exécutifs peuvent recevoir une rémunération autre qu'un montant fixe payé en espèces ou en actions.</p>	✓ 96 %
6.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Les administrateurs non exécutifs reçoivent une rémunération autre qu'un montant fixe payé en espèces ou en actions.</p>	✓ 96 %

Bobst

Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2015 17:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
-----	---------------	-------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du board pour cette assemblée générale.

Conzzeta

Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2015 10:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
-----	---------------	-------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du board pour cette assemblée générale.

Conzzeta

Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2015 16:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.	Modification des statuts	POUR	CONTRE	● CONTRE	Plusieurs modifications statutaires sont présentées au vote de manière groupée et les modifications avec une incidence négative sont prépondérantes.	✓ 99 %
7.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie aux actionnaires est insuffisante.	✓ 96 %

dorma+kaba Group

Assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2015 15:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
-----	---------------	-------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du board pour cette assemblée générale.

dorma+kaba Group

Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2015 14:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
-----	---------------	-------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du board pour cette assemblée générale.

Ems-Chemie

Assemblée générale ordinaire du 08 août 2015 10:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
7.	Modification des statuts : Mise en oeuvre de l'ORAb	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Plusieurs modifications statutaires sont présentées au vote de manière groupée et les modifications avec une incidence négative sont prépondérantes.</p> <p>Les administrateurs non exécutifs peuvent recevoir une rémunération autre qu'un montant fixe payé en espèces ou en actions.</p> <p>Les contrats de travail peuvent inclure des clauses de non concurrence rémunérées incompatibles avec les lignes directrices d'Ethos.</p> <p>Le nombre maximal de mandats proposé semble excessif au vu du manque de transparence quant aux catégories de mandats admis.</p>	✓ 93 %

Flughafen Zürich

Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2015 15:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
-----	---------------	-------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du board pour cette assemblée générale.

Galenica

Assemblée générale ordinaire du 07 mai 2015 14:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie aux actionnaires est insuffisante. La rémunération du président exécutif ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 91 %
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président exécutif du conseil est excessive.	✓ 92 %

Geberit

Assemblée générale ordinaire du 01 avril 2015 16:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
-----	---------------	-------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du board pour cette assemblée générale.

Givaudan

Assemblée générale ordinaire du 19 mars 2015 10:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 92 %
7.2.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe et variable à long-terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 93 %

Helvetia

Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2015 10:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Les administrateurs non exécutifs reçoivent une rémunération autre qu'un montant fixe payé en espèces ou en actions.	✓ 91 %

Intershop

Assemblée générale ordinaire du 01 avril 2015 16:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.	Modification des statuts: Mise en oeuvre de l'ORAb	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Plusieurs modifications statutaires sont présentées au vote de manière groupée et les modifications avec une incidence négative sont prépondérantes.</p> <p>Le vote sur le montant maximum est prospectif et les statuts ne contiennent aucune limite à la rémunération variable.</p> <p>Les modalités de vote comprennent la possibilité de voter des modifications rétrospectivement, alors que le montant maximal a déjà été accepté.</p> <p>En cas de refus des montants de rémunérations, un nouveau vote peut être effectué lors de la même assemblée générale.</p> <p>Les administrateurs non exécutifs peuvent recevoir une rémunération autre qu'un montant fixe payé en espèces ou en actions.</p>	✓ 93 %
5.b	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	✓ 92 %
6.3.a	Réélection de M. Dieter Marmet au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération de la société est jugé très insatisfaisant.	✓ 98 %
6.3.b	Réélection de M. Charles Stettler au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération de la société est jugé très insatisfaisant.	✓ 98 %

Kühne + Nagel

Assemblée générale ordinaire du 05 mai 2015 10:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.2	Modification des statuts : Mise en oeuvre de l'ORAb	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le vote sur le montant maximum est prospectif et la rémunération variable totale n'est pas limitée dans les statuts.</p> <p>La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p> <p>Le nombre maximal de mandats proposé est excessif.</p>	✓ 97 %
6.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le montant global maximal de la rémunération est significativement supérieur à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires.</p> <p>La hausse proposée par rapport à l'année précédente est excessive ou non justifiée.</p> <p>La rémunération des membres exécutifs du conseil (hors direction générale) est excessive ou ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 91 %
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p>	✓ 91 %

LafargeHolcim

Assemblée générale extraordinaire du 08 mai 2015 10:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.1	Augmentation de capital ordinaire en vue de l'offre d'échange	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'acquisition, la fusion ou la scission n'est pas compatible avec l'intérêt à long terme de la majorité des parties prenantes de la société. La gouvernance de la nouvelle entité s'annonce clairement moins bonne que précédemment.	✓ 94 %
1.2	Création d'un capital autorisé aux fins de l'offre d'échange prolongée et d'un éventuel squeeze-out	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le but poursuivi n'est pas compatible avec les intérêts à long terme de la majorité des parties prenantes de la société.	✓ 94 %
3	Changements statutaires	POUR	CONTRE	● CONTRE	La modification a une incidence négative sur les intérêts à long terme de la majorité des parties prenantes de la société.	✓ 94 %
4.1	Election de M. Bruno Lafont	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'indépendance du conseil est insuffisante (42.9 %).	✓ 93 %
4.2	Election de M. Paul Desmarais Jr.	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'indépendance du conseil est insuffisante (42.9 %).	✓ 91 %
4.3	Election de M. Gérard Lamarche	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'indépendance du conseil est insuffisante (42.9 %).	✓ 93 %
4.4	Election de M. Nassef Sawiris	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'indépendance du conseil est insuffisante (42.9 %).	✓ 94 %
4.5	Election de M. Philippe P. Dauman	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'indépendance du conseil est insuffisante (42.9 %).	✓ 94 %
4.6	Election de M. Oscar Fanjul Martin	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'indépendance du conseil est insuffisante (42.9 %).	✓ 94 %
4.7	Election de M. Bertrand Collomb	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'indépendance du conseil est insuffisante (42.9 %).	✓ 94 %
5.1	Election de M. Paul Desmarais Jr. au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Ethos n'a pas pu approuver l'élection de M. Desmarais Jr. au sein du conseil d'administration.	✓ 91 %
5.2	Election de M. Oscar Fanjul Martin au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Ethos n'a pas pu approuver l'élection de M. Fanjul Martin au sein du conseil d'administration.	✓ 94 %

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président non exécutif dépasse très largement celle des autres membres non exécutifs du conseil d'administration sans justification adéquate.	✓ 93 %
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 93 %

LafargeHolcim

Assemblée générale ordinaire du 13 avril 2015 10:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie aux actionnaires est insuffisante.	✓ 79 %
4	Modification des statuts : Mise en oeuvre de l'ORAb	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le vote sur le montant maximum est prospectif et les statuts ne contiennent aucune limite à la rémunération variable.</p> <p>L'information fournie pour apprécier les caractéristiques des plans et leur fonctionnement est insuffisante.</p> <p>La réserve pour les nouveaux membres de la direction est excessive.</p>	✓ 96 %
6.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le montant global maximal de la rémunération est significativement supérieur à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires.</p> <p>La hausse proposée par rapport à l'année précédente est excessive ou non justifiée.</p>	✓ 96 %
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	✓ 81 %

Lonza

Assemblée générale ordinaire du 08 avril 2015 10:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
9.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 91 %

Mobimo

Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2015 17:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal de la rémunération est significativement supérieur à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires.	✓ 86 %

Nestlé

Assemblée générale ordinaire du 16 avril 2015 14:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie aux actionnaires est insuffisante. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 86 %
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal de la rémunération est significativement supérieur à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires.	✓ 93 %
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 91 %

Novartis

Assemblée générale ordinaire du 27 février 2015 10:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.	Modification des statuts: Mise en oeuvre de l'ORAb	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Plusieurs modifications statutaires sont présentées au vote de manière groupée et les modifications avec une incidence négative sont prépondérantes.</p> <p>Le vote sur le montant maximum est prospectif et les statuts ne contiennent aucune limite à la rémunération variable.</p> <p>La réserve pour les nouveaux membres de la direction est excessive.</p> <p>Les contrats de travail peuvent inclure des clauses de non concurrence rémunérées incompatibles avec les lignes directrices d'Ethos.</p> <p>Le nombre maximal de mandats proposé est excessif.</p>	✓ 94 %
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du Comité de direction pour le cycle de performance se terminant en 2016	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La rémunération fixe est significativement supérieure à celle d'un groupe de référence constitué d'entreprises de taille et de complexité similaires.</p> <p>La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 94 %
6.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2014	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 91 %

Pax

Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2015 11:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
8.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par un groupe de référence constitué d'entreprises de taille et de complexité similaires.</p>	

PSP Swiss Property

Assemblée générale ordinaire du 01 avril 2015 15:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie aux actionnaires est insuffisante.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 53 %
6.9	Réélection de M. Aviram Wertheim	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important) et l'indépendance du conseil est insuffisante (37.5 %).</p> <p>Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.</p>	✓ 54 %
10	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par un groupe de référence constitué d'entreprises de taille et de complexité similaires.</p> <p>La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 84 %

Richemont

Assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2015 10:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.2	Réélection de M. Jean-Blaise Eckert	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important, relations d'affaires) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).</p> <p>Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.</p>	✓
4.3	Réélection de M. Bernard Fornas (co-CEO)	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le conseil d'administration comporte trop d'administrateurs exécutifs (3) par rapport à la pratique suisse.</p> <p>L'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).</p>	✓
4.4	Réélection de M. Yves-André Istel	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il siège au conseil d'administration depuis 25 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.</p> <p>Il est âgé de 79 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.</p> <p>Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 25 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).</p>	✓
4.5	Réélection de M. Richard Lepou (co-CEO)	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le conseil d'administration comporte trop d'administrateurs exécutifs (3) par rapport à la pratique suisse.</p> <p>L'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).</p>	✓
4.6	Réélection de M. Ruggero Magnoni	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important, diverses raisons) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).</p> <p>Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.</p>	✓
4.7	Réélection de M. Josua Malherbe	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il n'est pas indépendant (diverses raisons) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).</p>	✓
4.8	Réélection de M. Simon Murray	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 12 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).</p>	✓

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.9	Réélection de M. Alain Dominique Perrin	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 12 ans, consultant de la société) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	✓
4.11	Réélection de M. Norbert Platt	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (consultant de la société) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	✓
4.12	Réélection de M. Alan Quasha	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 15 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	✓
4.14	Réélection de Lord Renwick of Clifton	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est âgé de 78 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 20 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	✓
4.16	Réélection de M. Gary Saage (CFO)	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le conseil d'administration comporte trop d'administrateurs exécutifs (3) par rapport à la pratique suisse. L'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	✓
4.17	Réélection de Prof. Jürgen E. Schrempp	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important, durée de mandat de 12 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓
4.18	Réélection de Arthur Charles Valerian Wellesley, Duc de Wellington	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 15 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	✓
5.1	Réélection de Lord Renwick of Clifton au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Ethos n'a pas pu approuver l'élection de Lord Renwick of Clifton au sein du conseil d'administration.	✓
5.2	Réélection de M. Yves-André Istel au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Ethos n'a pas pu approuver l'élection de M. Istel au sein du conseil d'administration.	✓
5.3	Réélection Arthur Charles Valerian Wellesley, Duc de Wellington, au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Ethos n'a pas pu approuver l'élection de M. Wellesley, Duke of Wellington au sein du conseil d'administration.	✓

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
9.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal de la rémunération est significativement supérieur à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires.	✓
9.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La rémunération fixe est significativement supérieure à celle d'un groupe de référence constitué d'entreprises de taille et de complexité similaires.	✓
9.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant requis ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.	✓

Romande Energie

Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015 14:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 98 %

Schweiter Technologies

Assemblée générale ordinaire du 06 mai 2015 10:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
-----	---------------	-------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du board pour cette assemblée générale.

SGS

Assemblée générale ordinaire du 12 mars 2015 15:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.1.3	Réélection de M. August von Finck Senior	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il est âgé de 85 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.</p> <p>Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important, durée de mandat de 17 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (20.0 %).</p> <p>Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.</p>	✓ 69 %
4.1.9	Réélection de M. Gérard Lamarche	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important) et l'indépendance du conseil est insuffisante (20.0 %).</p> <p>Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.</p>	✓ 68 %
4.3.1	Election de M. August von Finck Senior au comité de nomination et rémunérations	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Ethos n'a pas pu approuver l'élection de M. von Finck Senior au sein du conseil d'administration.</p> <p>Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important, durée de mandat de 17 ans) et le comité n'est pas en majorité indépendant.</p>	✓ 67 %

Sika

Assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2015 10:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
-----	---------------	-------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du board pour cette assemblée générale.

Sika

Assemblée générale ordinaire du 14 avril 2015 14:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
	Décharge de M. Urs F. Burkard	POUR	CONTRE	● CONTRE	Son attitude et ses actes au moment de la transaction avec Saint-Gobain n'étaient pas conformes à son devoir de diligence et de fidélité envers Sika et ses actionnaires.	✓ 92 %
	Décharge de Dr. oec. Willi K. Leimer	POUR	CONTRE	● CONTRE	Ethos a des doutes importants quant à la conformité de son attitude et de ses actes avec son devoir de diligence et de fidélité envers Sika et ses actionnaires.	✓ 92 %
	Décharge de M. Jürgen Tinggren	POUR	CONTRE	● CONTRE	Ethos a des doutes importants quant à la conformité de son attitude et de ses actes avec son devoir de diligence et de fidélité envers Sika et ses actionnaires.	✓ 92 %
	Décharge aux membres de la direction générale	POUR	POUR			✓ 95 %
4.1.2	Réélection de M. Urs F. Burkard	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il ne présente pas toutes les garanties d'une activité et attitude irréprochables.	✓ 83 %
4.1.4	Réélection de Dr. oec. Willi K. Leimer	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il ne présente pas toutes les garanties d'une activité et attitude irréprochables.	✓ 84 %
4.1.8	Réélection de M. Jürgen Tinggren	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il ne présente pas toutes les garanties d'une activité et attitude irréprochables.	✓ 84 %
4.4.2	Réélection de M. Urs F. Burkard au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Ethos n'a pas pu approuver l'élection de M. Burkard au sein du conseil d'administration.	✓ 79 %

Sonova

Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2015 15:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal de la rémunération est significativement supérieur à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires.	✓ 80 %

St.Galler Kantonalbank

Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2015 17:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
-----	---------------	-------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du board pour cette assemblée générale.

Swatch Group

Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2015 10:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.3	Rémunération variable des membres exécutifs du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Les attributions ne confirment pas le lien entre rémunération et performance.</p> <p>Le montant requis ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓
4.4	Rémunération variable de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Les attributions ne confirment pas le lien entre rémunération et performance.</p> <p>Le montant requis ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓

Swiss Life

Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2015 14:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
-----	---------------	-------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du board pour cette assemblée générale.

Swiss Prime Site

Assemblée générale ordinaire du 14 avril 2015 16:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2.	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie aux actionnaires est insuffisante.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 60 %
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par un groupe de référence constitué d'entreprises de taille et de complexité similaires.</p> <p>La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 86 %

Swiss Re

Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2015 14:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 89 %
4	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Les attributions passées et les montants définitivement acquis après la période de performance/blocage ne confirment pas le lien entre rémunération et performance.</p> <p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Les attributions passées et les montants définitivement acquis après la période de performance/blocage ne confirment pas le lien entre rémunération et performance.</p>	✓ 90 %
7.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal de la rémunération est significativement supérieur à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires.	✓ 87 %
7.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe et variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	✓ 90 %

Swisscom

Assemblée générale ordinaire du 08 avril 2015 13:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
-----	---------------	-------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du board pour cette assemblée générale.

Syngenta

Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2015 09:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 87 %
8	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires.	✓ 94 %
9	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 85 %

Valora

Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2015 15:00

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie aux actionnaires est insuffisante. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 80 %
5.2	Vote contraignant prospectif on the total remuneration de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 79 %

Vaudoise Assurances

Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2015 16:30

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
-----	---------------	-------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du board pour cette assemblée générale.

Zurich Insurance Group

Assemblée générale ordinaire du 01 avril 2015 14:15

Uniquement les points où notre position diffère de celle du board.

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie aux actionnaires est insuffisante.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 87 %
4.2.1	Election de Dame Alison Carnwath au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et les conditions d'exercice d'un plan de rémunération variable ont été modifiées en cours de période.</p> <p>Elle a fait partie du comité de rémunération par le passé, lorsque le comité a pris des décisions fondamentalement contraires aux bonnes pratiques généralement admises.</p>	✓ 93 %
4.2.2	Election de M. Tom de Swaan au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et les conditions d'exercice d'un plan de rémunération variable ont été modifiées en cours de période.</p> <p>Il a fait partie du comité de rémunération par le passé, lorsque le comité a pris des décisions fondamentalement contraires aux bonnes pratiques généralement admises.</p>	✓ 92 %
4.2.3	Election de M. Rafael del Pino y Calvo-Sotelo au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et les conditions d'exercice d'un plan de rémunération variable ont été modifiées en cours de période.</p> <p>Il a fait partie du comité de rémunération par le passé, lorsque le comité a pris des décisions fondamentalement contraires aux bonnes pratiques généralement admises.</p>	✓ 93 %

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.2.4	Election de M. Thomas Konrad Escher au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et les conditions d'exercice d'un plan de rémunération variable ont été modifiées en cours de période.</p> <p>Il a fait partie du comité de rémunération par le passé, lorsque le comité a pris des décisions fondamentalement contraires aux bonnes pratiques généralement admises.</p>	✓ 92 %
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.</p> <p>La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 90 %